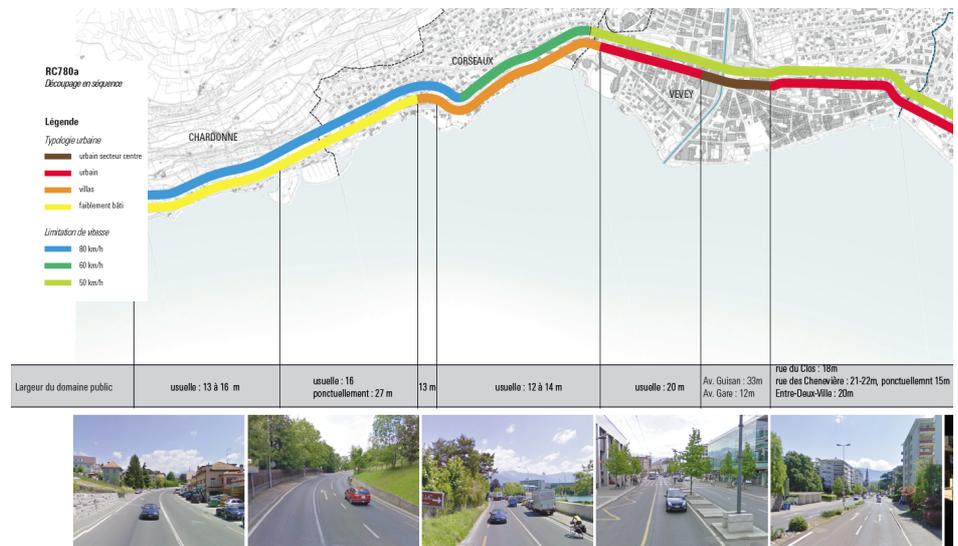


## Coordonner l'aménagement du principal axe routier de l'agglomération



### Diagnostic - Typologie de séquences

La route cantonale 780A relie entre elles les communes de la Riviera vaudoise. Axe historique principal de la région jusqu'à l'ouverture de l'autoroute A9, elle est aujourd'hui l'armature principale du tissu urbain qui s'est considérablement densifié dans cette topographie contrainte entre lac et montagne. Passant dans le coeur des localités et de lieux très touristiques (Vevey, Montreux, Château de Chillon, ...), cette voirie au gabarit modeste est fortement sollicitée par ses multiples fonctions.

Les six communes riveraines souhaitent aujourd'hui disposer d'une vision directrice coordonnée pour la requalification de cet axe. L'objectif est multiple, il s'agit en particulier d'améliorer le fonctionnement (circulation des transports publics), la sécurité (vélos et traversées piétonnes), la qualité d'aménagement (traitement paysager, places urbaines, sites emblématiques), l'impact environnemental (bruit).

Parallèlement, afin d'assurer la desserte du futur hôpital Riviera-Chablais, la Direction générale de la mobilité et des routes conduit actuellement des études afin de prolonger la ligne de trolleybus VMCV 201 parcourant la RC780A. Dans cette perspective, la performance de la ligne doit être garantie.

L'étude consistait ainsi à définir les principes de gestion et d'aménagement de la route cantonale, que les communes et le canton s'engageront à mettre en oeuvre. Parmi les problématique à traiter :

- ▶ trafic individuel motorisé : adaptation de l'espace routier aux besoins futurs, maîtrise des flux parasites, distribution du trafic dans le réseau d'agglomération et cantonal, prise en compte priorisée des autres modes ;
- ▶ transports publics : traitement des tronçons et carrefours en vue de prioriser leur progression, intégration des arrêts dans l'espace urbain ;
- ▶ mobilité douce : confort et sécurité des aménagements, articulation avec les autres itinéraires, perméabilité optimale des espaces urbains centraux ;
- ▶ paysage : traitement différencié des séquences caractéristiques, identité et cohérence d'aménagement de la globalité de l'axe, valorisation des sites emblématiques et des qualités de l'environnement traversé.

Le schéma directeur retenu permettra à chaque commune de développer selon ses besoins et ses priorités, des projets qui s'inscriront dans un système cohérent et fonctionnel avec une approche paysagère harmonisée.